

IDEES CENTRALES DE L'OUVRAGE
« LE NOUVEAU SYSTEME COOPERATIF AFRICAIN »

1. Constat d'échec des OMD et manque de perspectives pour les ODD
Aucun des 8 objectifs n'a vu toutes ses cibles atteintes. La baisse de 50% de la pauvreté observée entre 2000 et 2015 a été plus le fait du progrès réalisé par la Chine. 870 millions de personnes souffrent encore de sous-alimentation et 6,9 millions d'enfants de moins de 5 ans meurent chaque année.

2. Révision de la stratégie de développement axé sur l'industrialisation et les exportations de matières premières.
3. Importance de l'ouvrage :
 - Susciter le débat surtout parmi les élites

Problématique de l'étude

1. Pour les pays africains, 48 % de la population vit dans l'extrême pauvreté avec moins de 1,25 dollar par jour ;
2. Les structures héritées de l'époque coloniale plombent la croissance des pays africains ; Ces structures étaient conçues pour l'exploitation de la Colonie au seul profit de la métropole. Elles ne peuvent pas, en conséquence, contribuer à l'amélioration du bien-être des populations africaines.
3. Pire, au lieu de l'améliorer, le système s'est détérioré et devenu une économie désarticulée ;
4. Ces distorsions internes empêchent l'utilisation optimale des ressources nationales (hommes, terres, capitaux), ce qui bride la productivité et la compétitivité des économies africaines ;
5. Depuis les indépendances, les gouvernants se sont montrés trop timorés pour enclencher la mutation des structures économiques ni de diversifier l'économie de la plupart des pays ;
6. Malgré les réformes lancées, le revenu par habitant est presque le même qu'à l'époque coloniale ;

6. Monsieur Barber Conable, ancien Président de la Banque mondiale a soutenu qu'une restructuration fondamentale s'imposerait si l'on voulait transformer les économies africaines en vue de les rendre compétitives dans un monde où la concurrence ne cesse de s'intensifier.

Il va sans dire que cette carence d'une assise solide du développement est source de l'instabilité politique et des conflits sociaux en Afrique.

D'où la nécessité de réformes économiques et institutionnelles.

7. Aussi, les politiques qui sous-tendent les réformes économiques devraient-elles être orientées vers la transformation des structures socio-économiques et le renforcement du capital humain dans la perspective de l'exploitation intensive du potentiel de l'économie nationale, notamment les chaînes de valeur dans les zones rurales.

8. Mutation structurelle et diversification de l'économie :

Il faudrait investir dans le diagnostic macroéconomique pour relever les obstacles majeurs à la croissance économique et élaborer des politiques payantes en termes de croissance. A cet effet, il convient d'identifier les réformes qui touchent aux fondements mêmes de la croissance économique, à savoir l'accumulation de capital et l'esprit d'entreprise.

Les pouvoirs publics ne devraient pas se disperser dans des objectifs diffus, mais établir une priorité des réformes en fonction de leur incidence sur la croissance de l'économie. Au-delà de secteurs traditionnels, il importe de découvrir quels sont les secteurs dans lesquels le pays peut devenir compétitif et qui seront de nouvelles sources de croissance de l'emploi et du revenu.

Cibler les secteurs à fort potentiel par exemple l'agriculture, pour leur fournir les institutions et les infrastructures dont ils ont besoin pour se développer.

C'est dans ce cadre de réflexion que nous avons proposé comme paradigme le système coopératif africain.

Cas de la République Démocratique du Congo : **défis économiques**

- Les politiques économiques mises en œuvre n'ont pas permis une mutation structurelle ni une diversification de l'économie, au-delà de l'exportation des produits miniers.
- Le système socio-économique hérité de l'époque coloniale s'est dégradé avec toutes les infrastructures ;
- Pas étonnant qu'après l'indépendance, le pays ait enregistré un bilan de développement désastreux.
- De 1974 à 2000, l'économie congolaise s'est effondrée, alignant des taux de croissance négatifs accompagnés de niveaux historiques d'hyperinflation à plus de 4 chiffres en 1994. En fait, l'année 1994 est le repère de l'extrême pauvreté pour la RDC, avec le PIB de 4,3 milliards de dollars US et un revenu par habitant de 80 USD.
- De 1960 à ce jour, notre pays n'a connu que deux périodes de croissance : l'épisode de 1967 à 1974 et la reprise du cycle de croissance à partir de 2002.
- L'échec des réformes est attesté par le fait que le revenu par habitant reste aussi modeste que celui d'avant l'indépendance. c'est-à-dire à moins de 1000 dollars par habitant ;
- Cependant, la croissance réalisée n'est ni inclusive, ni viable à moyen et long terme sans les changements structurels profonds ; Malgré la croissance enregistrée, l'emploi, l'investissement et les exportations dans les secteurs non traditionnels n'ont pas évolué ;
- Le défi est énorme pour accéder au statut de pays émergent à un revenu d'au-moins 10.000 dollars. Il faudrait non seulement réaliser des taux de croissance record, mais en plus une production supplémentaire tenant compte de la progression démographique.
- Il y a urgence de diagnostiquer les distorsions internes qui brident la croissance et la productivité des facteurs et la compétitivité de l'économie nationale. Bref, il faudrait relever tout ce qui empêche

l'exploitation optimale du potentiel socio-économique afin d'améliorer le bien-être général.

Question centrale du débat

- *La réflexion devra partir des moyens de rénover les structures socio-économiques pour partager les avantages du commerce plus largement avec toutes les populations (notamment dans les zones rurales).*

Pour atteindre cet objectif, l'étude s'articule autour de six chapitres :

- 1. Les contraintes économiques des pays africains ;*
- 2. Les problèmes spécifiques du développement du secteur agricole ;*
- 3. Le choix stratégique en fonction du stade de développement ;*
- 4. L'intégration des activités socio-économiques dans les zones rurales ;*
- 5. L'approche coopérative d'intégration des activités socio-économiques ;*
- 6. Le nouveau système coopératif africain.*

A. Les contraintes économiques en Afrique

- Historiquement, les structures socio-économiques ont été imposées par le régime colonial par la destruction des structures traditionnelles.
1. Contraintes économiques : un système dualiste juxtaposant deux secteurs, le moderne et le traditionnel, le formel et l'informel :

Technologies différentes et cultures opposées, Bien qu'opérant sur un même espace géographique, l'un et l'autre évoluent en vase clos, sans véritable échange.

2. Système économique extraverti : le but essentiel de l'activité économique consiste à produire des matières premières pour les besoins de la métropole et non l'amélioration du bien-être général de la population.
3. KUZNETS attribue le sous-développement à cette insuffisance dans l'exploitation du potentiel de croissance disponible.

- la persistance d'un régime de commerce international défavorable,
- l'insuffisance d'infrastructures de base, l'affectation irrationnelle des capitaux et des ressources humaines,
- le surendettement, la faiblesse de l'épargne et la réticence des investisseurs privés ...

Par-delà, les facteurs économiques, il faut mettre en cause le recours permanent aux idéologies étrangères inadaptées, notamment:

- dissonance entre les valeurs socioculturelles africaines et les fondements du libéralisme économique (individualisme et recherche du profit...)
- incohérence et certains comportements irrationnels des agents économiques conduisent au développement de l'économie souterraine;
- Constat de la faiblesse du lien entre croissance et la réduction de la pauvreté.
- Faute d'une assise solide du développement économique, l'Afrique est exposé à l'instabilité politique et conflits sociaux.

Réformes à envisager :

- intégration économique et plus particulièrement :

- Résorption de l'extraversion des structures socio-économiques
- Suppression du dualisme systémique.

Constat de distorsions engendrées par le système socio-économique :

- le système économique colonial dualiste engendra le dysfonctionnement, et des distorsions qui le gangrenaient de l'intérieur et rendaient incertaine son évolution :
- Mike Spence, lauréat du Prix Nobel de l'économie soutient que le diagnostic destiné à identifier les obstacles à la croissance économique procède d'un art méthodique plus que de la science ; avec un peu de bon sens chacun peut poser les hypothèses quitte à les vérifier empiriquement ;
- On peut relever dans le système les obstacles à la croissance suivant les deux critères de la croissance économique, à savoir : - l'accumulation de capital et l'épargne ;
- l'esprit d'entreprise ;
- l'accumulation de capital et l'épargne sont bloquées par : un système fiscal prohibitif (les grandes entreprises sont exonérées du paiement de la plupart de taxes, tandis que les PME doivent faire face à une multitude de taxes qui les rendent moins compétitives) ; ponction des recettes des rencontres sportives, expatriation des profits des entreprises transnationales ; gaspillage de l'épargne publique dans les éléphants blancs ;
- Esprit d'entreprise est restreint du fait : les conditions de concurrence ne sont pas réunies : Monopole de l'Etat et des entreprises multinationales avec des moyens logistiques et financiers importants ; 2 marchés différents produits modernes et traditionnels ; 2 technologies différentes moderne et traditionnelle ; pas d'accès à l'information ni au crédit pour les PME et l'informel ;

- Alors que l'on voudrait bien intégrer le secteur informel, on exige des droits d'enregistrement onéreux à payer aux différents ministères pour obtenir une autorisation d'opérer dans chaque secteur.
- Certains domaines par nature réservés aux coopératives même dans les pays développés comme l'agriculture et les assurances sont dans certains pays contrôlés par les entreprises capitalistes ;

B. Problème culturel en Afrique

- 4 siècles d'esclavage +1 siècle de colonisation ont stérilisé les forces et énergies internes de l'Afrique noire postcoloniale. Cela a pour conséquences :
- Ce système était largement rentable pour les puissances colonisatrices,
- Mais, il fut une source d'incohérences internes, de pauvreté des populations autochtones et source d'instabilité et d'inefficacité économiques.
- Constat de la dissonance entre les valeurs socioculturelles africaines et les fondements du libéralisme économique, surtout pour l'agriculture ; antinomies entre l'accumulation de capital et le communautarisme millénaire africain.
- Cette inadéquation culturelle a bloqué, pendant la colonisation, la mutation de la société africaine traditionnelle vers l'économie moderne d'échange,
- ce qui a accouché d'un système capitaliste extraverti avec deux secteurs opposés : le moderne et l'informel.
- Ce système a dramatiquement aggravé les travers et les contradictions hérités de la colonisation.

- Pourtant, la stratégie de développement devrait être endogénisée c'ad tenir compte de la culture de la population concernée.
- Le revers de l'aliénation culturelle est l'adoption des idéologies et politiques importées, sans un effort de « la connaissance de soi et de son milieu ». Et, par surcroît, l'acceptation de rester un appendice de l'économie occidentale, fournissant des matières premières au prix fixés par les sociétés multinationales : c'est pourquoi les Africains bradent facilement les ressources naturelles et signent volontiers les contrats consacrant des partenariats inégaux.
- La gravité de cette condition socio-culturelle est les impuissances qui frappent même ceux qui n'ont jamais connu la colonisation comme nous.
- Le plus grand tort, c'est d'appliquer une politique économique libérale à une population foncièrement communautariste ? Voilà pourquoi nous suggérons le coopératisme comme paradigme de développement.
- vision extravertie de l'amélioration du climat des affaires : en privilégiant les investisseurs étrangers au lieu de rendre d'abord l'économie attrayante pour les nationaux, particulièrement, la jeunesse africaine ;

C. Contraintes agricoles

- En Afrique, le secteur agricole souffre du déficit d'organisation tant au niveau de la production qu'à celui de la distribution. En effet, le mode de gestion du secteur agricole reste malgré tout « naturel » : d'une part, les producteurs ne sont pas suffisamment encadrés et, d'autre part, le marché des produits vivriers évolue librement et au comptant (spot market ou open market) ; aucun contrat, ni aucune forme d'intégration ne façonnent les transactions.
- En conséquence, il est hypothétique d'ajuster en fonction de la demande, l'approvisionnement en intrants, la programmation de la production et la mise sur le marché des produits vivriers.

- Pire encore, une bonne partie de la maigre production vivrière pourrit et finit paradoxalement à la poubelle, faute de réseau de distribution efficace.
- La reconduction de structures dualistes et extraverties héritées de l'époque coloniale, ont bloqué la mutation des économies de quasi-subsistance vers l'économie moderne d'échange, et qui pis est, l'exclusion des communautés rurales.
- La faiblesse du volume du commerce agricole entre les pays africains 27% à comparer avec 75% entre les européens. Pourtant l'agriculture est un très important secteur représentant 35% du PIB, 40% exportations 75% des emplois.
- Recherche agronomique est devenue une condition sine qua non du développement agricole, et donc des zones rurales, à cause du réchauffement climatique.
- Les réformes à réaliser avec les fédérations coopératives en vue d'améliorer le rendement à l'ha grâce à l'innovation des techniques d'exploitation agricole et le perfectionnement des intrants.
- A terme, la vision serait de créer un marché agricole intégré et électronique (en ligne).
- A titre indicatif, le football, un hobby pour le peuple, est démocratiquement mieux structuré en Afrique que l'agriculture. On trouve dans chaque pays une fédération nationale avec des ramifications au niveau local : ligues locales, associations sportives, cercles des fans, commissions techniques et de discipline, arbitrage. De surcroît, les installations sportives et services connexes existent tant bien que mal au niveau de toutes les circonscriptions administratives.
- Par comparaison avec ce sport, l'institutionnalisation de l'agriculture est encore embryonnaire, alors qu'il y a nécessité d'équilibrer le pain et le jeu comme chez les romains antiques. Dans tous les deux cas, on ne peut espérer réaliser des performances sur le plan international, tant que les sportifs ou les agriculteurs ne seront pas professionnalisés.

Solution à envisager :

- Réhabiliter les organisations associatives et coopératives des agriculteurs à côté des institutions politico-administratives actuelles, suivant la pyramide de décentralisation des empires africains précoloniaux.
- Au lieu de se focaliser uniquement sur la production, il serait judicieux d'organiser les marchés agricoles par le regroupement des agriculteurs, signature de contrats de vente de leur production et la programmation de la production et fourniture d'intrants. Cela déboucherait sur l'élimination d'intermédiaires spéculateurs et usuriers qui amenuisent les revenus des agriculteurs et les découragent.

D. Faible productivité du secteur informel et rural

- Cela va de soi, le système socio-économique dualiste pervertit l'esprit et les méthodes compétitives que le libéralisme est censé instaurer,
- la grande majorité de la population est exclue et est réduite à exercer les activités de survie dans un secteur informel évoluant en marge de la rationalité.
- Le secteur informel et rural ont une très faible productivité et gaspillent les ressources nationales : carences techniques et managériales.

Solution stratégique :

Créer des coopératives dans le but de :

- Réformer les PME et l'informel en vue de leur mutation et intégration au secteur moderne

- la réalisation d'une haute productivité (production économique par habitant) : professionnalisation de l'agriculture et de petits métiers du secteur informel.
- regrouper les agriculteurs dans les coopératives afin de tonifier la dynamique de la production dans l'agriculture et le monde rural ;

Le mouvement coopératif relève le taux de productivité des facteurs,

- par la professionnalisation des secteurs rural et informel :
- par la mise en commun de ressources et la solidarité dans l'effort,
- le partage de responsabilités dans la gestion et la ristourne sur le chiffre d'affaires.

E. Importance de la réforme de l'Agriculture

- Arthur Lewis affirme que le développement nécessite une mutation agricole préalable, c'est-à-dire une modernisation technique, financière et managériale du secteur agricole.
- Arthur Lewis ne renchérit-il pas en disant que les pays de la zone tropicale ne peuvent amorcer efficacement leur industrialisation, **qu'en élevant les rendements de leur production agricole destinée au marché national.** C'est, d'après lui, le seul moyen de créer le surplus agricole et d'offrir les débouchés nécessaires à la naissance et à la poursuite de l'industrialisation. C'est aussi, à un autre degré, la seule ressource pour améliorer, sur le marché international, les termes de l'échange de leurs exportations grâce à la diversification de la production, à la réduction de la dépendance extérieure, à l'élévation du niveau de revenus des agriculteurs...¹.

¹ Mais le régime du commerce international est loin de favoriser le plein développement de l'avantage comparatif des pays africains. Le manque de débouchés pour leurs textiles, leur coton et leurs produits

- La politique de développement rural intégré devrait aider les zones rurales à réaliser leur potentiel pour devenir un espace attrayant pour l'investissement, l'emploi et la vie.
- Combiner la production agricole, la formation et l'éducation (écoles professionnelles) et attirer les capitaux vers l'agriculture en vue de la diversification de l'économie rurale et création de l'emploi. (Approche tridimensionnelle).
- fédérer les populations agricoles dans les Assemblées de l'Agriculture, évoluant à côté des institutions politico-administratives actuelles, comme le font les fédérations sportives.

F. Stratégie mondialement adoptée : 8 objectifs du Millénaire pour le développement OMD et ODD (17 nouveaux objectifs du développement durable)

1. Au cours des décennies 80 et 90, BM et FMI imposèrent devant le déséquilibre de la balance des paiements des pays du tiers monde la politique d'ajustement structurel fondée sur deux piliers :
 - Stabilisation de l'économie (réduire déficit budgétaire et inflation) ;
 - Libéralisation des échanges commerciaux : (ouverture de l'économie et promotion du secteur privé).
 - Mais résultats médiocres :
 - pas amélioration du taux de change réel ;
 - Pas amélioration exportations ;
 - Pas de croissance d'épargne et de l'investissement.

agricoles bon marché et la concurrence des exportations fortement subventionnées des pays industrialisés font effectivement obstacle à leur croissance. (Cf. Trevor A. Manuel, « L'Afrique et le consensus de Washington : trouver la bonne voie » in *Finances et Développement*, septembre 2003, pp. 18-20).

- Contraction de l'économie avec des coûts sociaux importants.
- L'absence de lien ou élasticité entre la croissance et la réduction de la pauvreté

2. Changement de stratégie :

- passage OMD (2000) aux ODD (2015) qui misent sur la participation des populations, surtout les plus démunis.
- Tout programme public même pour l'agriculture et développement rural dans les pays africains devra en tenir compte à travers leurs propres DSRP (documents propres de stratégie de réduction de la pauvreté).
- Les OMD et ODD n'ont pas ambitions de changer le système économique libéral et la mondialisation.

Résultats OMD :

En Afrique 48 % de la population vivait en 2015 avec moins de 1,25 dollars par jour. Les inégalités socio-économiques ont progressé dans presque tous les pays.

3. Faiblesses ODD et OMD

La définition des OMD reposait sur la notion de trappe à pauvreté dans laquelle certains pays seraient piégés. Pour s'en sortir, il faudrait un formidable apport d'aide publique, notamment dans les domaines sociaux essentiels.

De 2000 à 2015, faute de mobilisation massive d'APD, la plupart des objectifs n'ont pas été atteints.

Le paradigme des OMD est en réalité fragile et réducteur : uniquement une comparaison entre situation avant et situation après, sans dire les politiques, les finances et les indicateurs.

Autres faiblesses :

- Pas de définition des politiques, financements, et indicateurs de performance pour chaque objectif ;

- Ne remet pas en question le système économique libéral, ni la mondialisation (on s'est focalisé sur les symptômes et non les causes);
- La feuille de route n'est pas précisée ;
- Démarche trop étatiste : pas de promotion de la participation des populations notamment : autonomisation des autochtones et autogestion des institutions.
- L'APD serait insuffisante pour les besoins des pays en développement, même si elle atteint l'objectif de 0,7 % du PIB mondial.

Solution à apporter :

- Renforcer les capacités locales dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques DSRP appuyant les ODD ;
- multiplier les sources de financement publique et privée ;
- coopération scientifique à travers le monde
- S'appuyer sur des institutions efficaces redevables et démocratiques que sont les coopératives.
- apporter à ce processus de développement, les principes et l'esprit coopératifs en vue d'une poursuite combinée des ODD dans un cadre consensuel, fédéré, solidaire et démocratique.

G. Approche coopérative d'intégration des activités socio-économiques des populations rurales

- Le système coopératif africain est la voie royale de réalisation combinée des ODD. En effet, le système coopératif peut contribuer à la résolution des problèmes structurels et institutionnels, ainsi qu'à la levée des entraves endogènes et exogènes qui brident la croissance économique de nombreux pays africains.
- C'est précisément en réussissant à déclencher la croissance dans l'agriculture, dans un continent qui a une vocation

agricole, que le mouvement coopératif fournira à l'immense majorité des africains les moyens indispensables à la création des entreprises propres et à l'entretien des équipements collectifs, faisant des communautés rurales, les pôles de développement économique.

H. COOPERATIVES / QU'EST-CE / POURQUOI ?

F.1. ORIGINE DU SYSTEME COOPERATIF :

- 1) Face aux abus du système économique libéral, les réformateurs sociaux ont voulu changer les rapports économiques en vue d'instaurer la démocratie économique.
- 2) En créant la 1^{ère} coopérative en 1844 à Rochdale, les pionniers étaient animés du désir d'établir de nouveaux rapports économiques basés sur le service et non le profit, sur l'entraide et non sur les rivalités, sur les valeurs, les besoins humains et non sur la possession du capital. (Société coopérative d'équitables pionniers de Rochdale/ coopérative de consommation avec 28 tisserands))
- 3) La coopération connut son âge d'or après la grande dépression de 1929 qui poussa les populations à se réunir pour résoudre leurs problèmes existentiels.
- 4) **La nécessité** incite souvent les coopérateurs à utiliser le potentiel local pour produire les biens et services essentiels à leur bien-être, et ce, au moindre coût. (pratique de juste prix)

- 5) Une société coopérative est un groupement de personnes qui mettent en commun leurs ressources en vue de réaliser ensemble un objet défini.
- 6) Sur le plan doctrinal, la coopérative se caractérise par le fait qu'elle ne cherche pas systématiquement à réaliser un profit, mais à assurer une coopération effective entre ses membres, par les services qu'elle leur rend et par les justes prix qu'elle pratique.
- 7) Le but poursuivi en constituant une coopérative est de parvenir à une réduction des coûts des biens et services, en supprimant le profit capitaliste et la surenchère des intermédiaires.

F2. PRINCIPES COOPERATIFS :

4 principes coopératifs :

- Adhésion libre,
- pouvoir démocratique,
- répartition du trop-perçu proportionnellement aux opérations
- et la limitation du taux d'intérêt du capital primitivement versé.

1. Libre adhésion ou démission : le principe de la porte ouverte garantit la participation dans l'action du développement de tous les résidents d'une cité, quelles que soient leur race, nationalité, ethnie, tribu, religion...
2. Pouvoir démocratique : Tous les associés sont placés sur un pied de stricte égalité. Dans les assemblées générales où sont prises les décisions, un homme a une voix, quel que soit le nombre de parts sociales détenues. Ce principe instaure la démocratie au sein des entreprises coopératives.
3. Répartition du trop-perçu proportionnellement aux opérations : à la fin de l'exercice comptable, l'excédent des recettes par rapport aux

dépenses est réparti sous forme de ristourne proportionnellement aux activités de chaque membre.

4. Limitation du taux d'intérêt du capital primitivement versé : les coopératives ont un caractère non lucratif, partant, elles excluent le profit de leurs opérations, les parts sociales détenues ne rapportent que des intérêts limités au moins égaux au coût d'opportunité ou le taux d'intérêt que le même capital pourrait générer dans le système bancaire.

5. L'attachement à ces principes induit **l'esprit coopératif** : 2 piliers psychologiques de la coopération : Self Help et l'entraide.
 - 1) Le Self-help = effort personnel, aide à soi-même. Pour le peuple :
 - l'union des forces,
 - la prise en main de ses affaires, la résolution de ses problèmes par lui-même en comptant les uns sur les autres et partageant les risques liés auxdites affaires.
 - 2) Le Self-help pour l'individu :
 - l'adhésion volontaire,
 - l'engagement moral de concentrer ses affaires au sein de la coopérative (principe d'exclusivisme),
 - la participation aux activités de la coopérative,
 - la prise des décisions conjointement avec les autres membres,
 - la responsabilité partielle envers eux et le contrôle réciproque.
 - 3) L'entraide : est le prolongement du self-help : elle s'exprime à travers la devise : « TOUS POUR UN, UN POUR TOUS », en ce qu'elle requiert de celui qui veut être aidé d'offrir d'abord son assistance.
 - 4) Lorsque l'esprit coopératif est vif, il est facile de développer l'action coopérative.

5) La révolution coopérative exalte les valeurs telles que :

- la foi, l'amour, la confiance,
- l'honnêteté, le travail productif, la solidarité, la paix, l'entente, la responsabilité, la justice...
- Elle modèle la vision que les hommes ont du monde, de la vie, de leurs difficultés, de la manière d'agir et de rechercher des solutions à leurs problèmes socio-économiques, dans la paix et la solidarité.

I. Facteurs d'accroissement de la productivité dans le système coopératif

D'abord, le coopératisme offre un nouveau cadre institutionnel de solidarité et de participation des populations aux activités socio-économiques, afin d'exploiter particulièrement les chaînes de valeurs dans les zones rurales.

- 1) Les principes coopératifs constituent ensemble un moteur psychologique qui incite les coopérateurs à une haute productivité.
- 2) Les facteurs qui boostent la productivité coopérative :
 - Changement du statut des travailleurs, usagers ou clients en celui d'associés ;
 - Institution de la démocratie au sein de l'entreprise, liberté d'expression, droit à l'information, choix des gérants, droit de contrôler la gestion....
 - Exaltation de l'utilité sociale du travail et de la production du fait de la quasi-identité entre les offreurs et les demandeurs, orientation de la production vers la satisfaction prioritaire de la demande locale ;
 - Redistribution large du revenu créé et affectation de l'épargne à l'investissement productif sous le contrôle des membres.

J. Apport de la doctrine coopérative au développement des zones rurales en Afrique

- Rappel : Le dilemme essentiel du sous-développement de l'Afrique est le dualisme systémique (moderne-traditionnel, formel-informel et relâchement des liens entre ville-compagne).
- Les réformes avec l'apport de la doctrine coopérative tonifieraient la dynamique de la production des secteurs informel et rural, de manière à inciter les communautés rurales à opérer rapidement et profondément leur mutation vers la modernité économique.
- Les coopératives diffuseront parmi les populations l'esprit de solidarité et les capacités managériales en vue d'exercer plus d'initiative dans l'amélioration de leur existence, devenant des forces motrices de la croissance économique.
- L'action coopérative mettrait à contribution l'expérience millénaire du communautarisme, lequel assurait jadis la mise en commun des moyens de production, la stabilité de la productivité et la répartition équitable des récoltes.
- Dans l'agriculture, le développement rime avec le communautarisme et l'autogestion ;
- Dans cette région, le système coopératif est appelé à devenir le mode de gouvernance centrale du secteur agroalimentaire, en s'inspirant des prouesses réalisées par les coopérateurs dans les autres pays à travers le monde ;
- Le coopératif assainit les mœurs et restaure la confiance entre agents économiques (publics et privés, nationaux et expatriés,) ;
- Les assemblées générales des égaux forgent la démocratie dans l'entreprise et dans la sphère politique.

K. Histoire de la coopération en République Démocratique du Congo

Le développement du coopératisme au Congo Belge : était lié à la politique agricole coloniale.

- Décret du 23 mars 1921 portant création des coopératives exclusivement réservés aux agriculteurs d'origine européenne ;
- En 1936, un programme de modernisation de l'agriculture par les paysannats : type d'exploitation plus intensive de l'agriculture, individualisation de l'exploitation, déportation vers les zones moins peuplées ... ;
- Décret du 16 août 1949, autorisant la création des coopératives pour les autochtones ;
- 24 mars 1956, révision de Décret du 16 août 1949.

Bilan colonial :

- Bien qu'on comptait 2.500.000 agriculteurs répartis dans une centaine de paysannats, permettant à la colonie de s'autosuffire sur le plan alimentaire et d'être une grande exportatrice des produits agricoles.
- Cette croissance agricole n'a pas fait le progrès social des agriculteurs à cause de facteurs ci-après :
 - Discrimination raciale,
 - restriction des libertés
 - et violation des principes coopératifs.

Développement coopératif après 1960

- Régression du mouvement coopératif consécutive au départ des colons et de l'autorité coloniale qui fut la source principale d'appui technique, matériel, financier et juridique des coopératives.

Les raisons de la contreperformance des coopératives sont :

- Faible participation des populations dans la conception et la gestion des coopératives, « tout ce qui est fait pour aider autrui sans sa participation, – nuit à ses intérêts » ;
- Manque de maîtrise des principes et idéologie de la coopération ;
- Absence d'encadrement des pouvoirs publics, ces derniers ont, non seulement laissé le législateur colonial fournir les principes devant gouverner les activités coopératives, mais aussi renfermé les coopératives dans des carcans juridiques en faisant d'elles, toutes, des sociétés commerciales en violation de la doctrine et de l'esprit coopératifs. (Décret du Roi Souverain du 27 février 1887 portant législation commerciale).

L. Approche coopérative du développement rural intégré : le nouveau système coopératif africain

- La pauvreté rurale a un caractère endémique en Afrique Subsaharienne. Les populations rurales vivent avec un revenu de 33 à 80 cents de dollars US par jour.
- Une croissance robuste est nécessaire, mais insuffisante pour réduire la pauvreté rurale du fait de faibles liens entre la croissance et le revenu des populations rurales.
- La coopération raisonnablement conjuguée aux valeurs traditionnelles est à même de contribuer à la relance économique de l'Afrique subsaharienne.
- Le modèle coopératif pourra jouer un rôle transversal et catalyseur dans le développement de l'économie rurale en apportant les actions suivantes :

- Changement des organes chargés de la gestion économique de la campagne ; nouveau cadre institutionnel ;
 - Participation populaire ;
 - Mutation du secteur agricole ;
 - Croissance de l'épargne et du revenu rural ;
 - intégration des structures socio-économiques ;
 - Décentralisation économique et politique ;
 - Création d'une nouvelle classe d'entrepreneurs ; incubateurs des entreprises et start-ups ;
 - Formation de la jeunesse et moralisation de la vie économique de la région. Standard moral et éducatif
- La réforme coopérative est une approche tridimensionnelle qui inclut : amélioration du système éducatif, coopération agricole et financiarisation du monde rural. elle vise la transformation des collectivités locales en véritables pôles de croissance et du progrès social.
 - Il faut un programme pour fournir de moyens d'action afin de tirer tout le parti des ressources à leur disposition, notamment, grâce à la formation dans la technologie et le management, l'accès aux actifs de production, l'amélioration statut juridique et la bancarisation (bénéficiaire des services financiers efficaces).
 - Les coopératives peuvent permettre de réaliser ce programme de développement rural, notamment par :
 - promotion d'une organisation managériale efficace,
 - réduction des coûts de transport et communication.
 - intégration du secteur.
 - Amélioration des méthodes culturelles traditionnelles
 - et de surcroît, l'Épargne et le crédit, afin de développer les activités non agricoles en amont et en aval de l'agriculture.

- Conformément à la culture africaine, la marche vers le développement ne peut être que communautaire.
- Cela revient à dire que seule l'action à la base incluant la participation populaire, pourrait permettre aux populations de conjurer leurs difficultés économiques.
- Ainsi entraînés dans la même vision d'avenir, les gens du peuple pourront transcender leurs divisions pour devenir des vrais entrepreneurs et des partenaires de l'Etat dans la réalisation des investissements publics visant les infrastructures de base et les services sociaux. Et pareillement, des partenaires pour les investisseurs internationaux et des organismes multilatéraux de développement.
- Pour l'agriculture, le choix est le développement communautaire, parce que dans ce continent, l'agriculture obéit à la discipline du groupe
- dans les sociétés traditionnelles, les membres unissaient leurs moyens de production et partageaient les récoltes équitablement.

- **a)Solution : développement rural intégré / approche coopérative**
-
- a1) Noyau initial d'intégration (1ere étape) :
- vulgarisation,
- approvisionnement , production, stockage, commercialisation,
- épargne, crédit et investissement dans le secteur agricole, à la fois pour les cultures d'exportation et les cultures vivrières.
- Cette intégration s'opère au niveau des villages pour un équilibre agrosylvo-pastoral.
-
- A2) 2^{ème} étape d'intégration :
- Revenu agricole suscite l'épargne et le crédit (coopératives de crédit) ainsi que l'investissement dans les autres branches de

l'économie et dans le social : santé, éducation, logement, culture

Avantage de la stratégie d'intégration socio-économique / suivant approche coopérative :

- Participation active des populations à toutes les étapes de réalisation des projets, notamment à la conception, la préparation et à l'exécution des projets
- Cette responsabilisation peut les amener à accepter l'idée de changement et à adopter les nouvelles techniques de production.
- Ainsi la représentation et l'engagement dans le processus de décision sont le baromètre d'intégration. (Test d'intégration).

M. QUELQUES EXEMPLES DE REUSSITES DES COOPERATIVES DANS LES PAYS DEVELOPPES :

1. Réalisations du mouvement coopératif suisse

- A bien des égards, la Suisse est l'expression vivante de l'idéologie coopérative, à savoir : l'association volontaire, le fédéralisme, la neutralité et l'entraide.
- Elle présente, comme une coopérative, un parfait exemple d'unité dans la diversité. En adoptant le mot d'ordre coopératif : « tous pour un, un pour tous », symbole de la solidarité coopérative, la Suisse regroupe harmonieusement quatre communautés ayant quatre langues différentes : l'allemand, le français, l'italien et le romanche.
- Depuis sa fondation en 1291, elle s'est développée sur une base coopérative. Les conditions naturelles fort difficiles forcèrent très tôt la population à suivre la voie de la coopération.
- A tout prendre, les traditions coopératives et l'application, à l'échelle nationale, des principes coopératifs, ont permis à la Suisse de développer l'industrie de précision, le tourisme et le secteur bancaire dans une contrée dépourvue de richesses

naturelles et de conditions agricoles, industrielles ou commerciales propices au développement économique.

- C'est grâce à l'esprit de self help, de confiance en soi et d'entraide que le peuple suisse a pu maîtriser un milieu peu clément et devenir une nation prospère.

2. Réalisations du mouvement coopératif danois

- Vers le milieu du XIXe siècle, le Danemark fut vaincu, morcelé, humilié et abandonné par ses alliés. Se trouvant presque sans ressources face à un avenir lamentable, il se tourna vers la seule richesse qui lui resta : sa population.
- Mais, c'est dans la seconde moitié du XIXe siècle, lorsque le Danemark s'engagea résolument sur la voie de la coopération, que les agriculteurs danois obtinrent des succès inespérés.
- Sous l'influence salutaire des coopératives, ils augmentèrent rapidement la qualité et le volume de leur production, notamment dans le domaine de l'élevage où l'importance du travail humain reste considérable.
- Certains produits agricoles tels que le beurre ou le lard, provenant presque exclusivement des coopératives, conquièrent les marchés locaux et étrangers.
- Ces performances sont d'autant plus impressionnantes qu'elles ont été réalisées par des coopératives regroupant des propriétés fortes petites, souvent même minuscules.

3. Réalisations économiques du mouvement coopératif israélien

- L'Etat d'Israël constitue un exemple de la capacité de l'homme à façonner son destin sur un sol inhospitalier, dans un milieu hostile et dans des conditions extrêmement difficiles, s'il est poussé par le zèle coopératif.
- C'est également la preuve vivante de la capacité de l'homme à transformer, par l'action coopérative, ses idées en faits, ses rêves en réalités.

- L'histoire d'Israël débute, bien avant sa création à la fin de la seconde guerre mondiale, avec l'arrivée à l'aube du XXe siècle des premiers pionniers juifs en Palestine qui faisait alors partie de l'Empire Ottoman.
- Ces pionniers, qui avaient fui les persécutions en Russie, étaient complètement démunis, mais très riches en valeurs humaines.
- Ils avaient la ferme conviction qu'ils ne parviendraient à rebâtir leur nation qu'en unissant leurs efforts par l'action coopérative, conformément à la devise : « tous pour un, un pour tous ».
- En fait, les pionniers avaient lancé un mouvement coopératif en ligne avec la société idéale fondée par les disciples de Jésus-Christ selon le livre des Actes des Apôtres au chapitre 4, versets 32 à 35. Il y est rapporté que la multitude de ceux qui partageaient la même foi n'était qu'un cœur et qu'une âme. Personne ne disait que ses biens lui appartenaient en propre, mais ils mettaient tout en commun... Et une grande grâce reposait sur eux tous. Car il n'y avait parmi eux aucun indigent...
- C'est de l'association de tous ces éléments que naquirent les Kibboutz, coopératives dont les membres vivent et travaillent ensemble comme dans une grande famille, suivant le principe : « de chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins ».
- C'est principalement au sein des Kibboutz que la nation Israélienne a acquis confiance, autonomie et courage d'affronter n'importe quel danger, n'importe quelle difficulté. Pareillement, les plus éminentes personnalités politiques du jeune Etat y ont développé des qualités d'hommes d'Etat et de leaders.

4. Quelques chiffres sur les activités coopératives dans le monde développé (pays industriels développés) :

- Globalement, les institutions financières coopératives contrôlent une large part de l'épargne et du crédit en Europe.
- Les statistiques publiées par l'Association Européenne de banques coopératives en 2014 certifient que ces dernières détenaient dans l'Union Européenne un total de 7.500 milliards

d'Euros d'actifs, 3.800 milliards de dépôts et à peu près 4.000 milliards d'encours de crédit. Par ailleurs, les mutuelles d'assurance représentent 27 % du marché financier européen.

- Les banques coopératives italiennes et autrichiennes gèrent le tiers de dépôts des ménages et de leur crédit, tandis qu'en Allemagne et en France, ce taux atteint respectivement 20 et 60 %.
- Aux États-Unis, 100 millions d'habitants sont membres de coopératives « Credit Unions », lesquelles entretenaient un portefeuille de 1.000 milliards de dollars en 2012.
- En outre, les statistiques publiées en 2014 par « The International Cooperative and Mutual Insurance Foundation » attestent que les mutuelles d'assurance avaient plus de 330 millions de membres et disposaient de titres d'un import de 2.600 milliards de dollars, représentant plus de 37 % du marché financier américain².

N. Réformes coopératives en République Démocratique du Congo : PROPOSITION DES PROJETS COOPERATIFS

- Le Gouvernement devrait engager la réforme du système éducatif susceptible d'améliorer le capital humain dans tous les secteurs socio-économiques en mettant l'accent sur la formation des coopérateurs.
- Dans la poursuite des ODD, on devrait suivre la voie de la coopération.
- Ce système pourra renverser tous les obstacles (structurel et mental) qui s'opposent à la croissance économique régulière de l'Afrique, en créant pour cette région, un patrimoine des

²Online course Edx, "Economic democracy: the cooperative alternative", April 2018, www.Edx.org.

compétences, d'institutions et d'idées propres en matière de développement.

- Le gaspillage de ressources nationales par les agents du secteur informel et les PME qui naissent et disparaissent, faute d'études de faisabilité et de rigueur managériale, contracte l'économie nationale.
- La gabegie est particulièrement sévère dans le secteur agricole où une bonne partie de la production vivrière pourrit et finit à la poubelle, faute de réseau de distribution et d'intégration à l'industrie de transformation.
- Il serait temps que les agents économiques se regroupent dans les sociétés coopératives pour mener des projets d'investissements plus productifs, plus rentables et mieux géré et sécurisés sous tous rapports.
- La décentralisation économique pour soutenir la décentralisation administrative : création des entreprises provinciales d'eau et d'électricité voirie et TP et de logement en joint-venture avec les entreprises nationales, les administrations provinciales et les investisseurs internationaux. La promotion des entreprises coopératives fédérant les forces sociales sans discriminations ni ethniques ni politiques, prévient les risques de déviance de la politique de décentralisation, particulièrement le démon de la division ethnique et les conflits interethniques ;

Systeme économique intégré

Les populations peuvent créer des unités coopératives axées sur leurs besoins existentiels.

- Pour les besoins alimentaires : coopératives agricoles et de consommation ;

- Pour les besoins de financement : coopératives d'épargne et de crédit ;
- Pour les besoins de logement : coopératives immobilières HLM ;
- Pour les besoins de production : coopératives de production artisanale ;
- Pour les besoins de protection sociale : coopératives d'assurance.
- A terme, le développement des échanges entre les milieux urbain et rural dans un système intégré. Il y aura élargissement du marché intérieur par le fait de la multiplication des échanges intersectoriels.
- Ce serait le premier pas vers l'instauration d'une économie coopérative autocentrée, intégrant le secteur rural dans l'économie nationale et faisant des communautés rurales des pôles de progrès économiques.

PROPOSITION DES PROJETS COOPERATIFS

1. Projet mixte coopérative agricole et coopérative de consommation :

- construire un dépôt à Luozi avec les services d'emballage et standardisation des produits agricoles, avec possibilité de créer un abattoir et services de froid pour les produits d'élevage ;
- louer un dépôt à Kinshasa pour l'écoulement des produits avec la propre marque de Luozi ;
- la coopérative agricole s'occupera de l'encadrement technique et de la formation des agriculteurs membres de la coopérative, de la recherche de financement, de l'approvisionnement en intrants (avant de commencer à les produire) et de la vente collective de la production de différents membres (avec

possibilité de créer un marché de vente des produits agricoles en ligne à travers Internet) ;

- louer un camion pour le transport des produits, puis avec l'évolution des activités, acheter son propre camion ;
- la coopérative de consommation jumelée achète à Kinshasa les produits manufacturés suivant les besoins exprimés par les consommateurs membres de la coopérative ;
- le dépôt de Luozi devra également disposer d'un magasin pour la vente de produits manufacturés ;
- les membres auront chacun un compte qui enregistre sa production remise à la coopérative, les recettes attendues, ses commandes de produits de consommation et les montants retirés de ses recettes (avec possibilités de créer une coopérative d'épargne et de crédit si les soldes non retirés devient important).

2. Projet mixte coopérative agricole et mutuelle de santé :

- un petit pourcentage de recettes sur la vente des produits agricoles est versé comme contribution à la mutuelle de santé ;
- lister pour chaque membre les personnes éligibles aux soins de santé ;
- s'abonner à un centre de santé ;
- tenir les comptes individuels.

3. Projet de coopérative de distribution d'énergie : promouvoir l'énergie solaire (photovoltaïque) et le gaz :

- recenser les personnes qui ont besoin d'énergie propre et bon marché et les recruter comme membres de la coopérative ;
- constituer une coopérative de gaz et énergie solaire ;
- élire les dirigeants (lors de l'assemblée générale) et les organes statutaires ;
- constituer un petit laboratoire avec des techniciens spécialisés pour la formation des membres et l'entretien des matériels ;

- rechercher le financement avec les parts sociales à souscrire par les membres (souscription au capital social) et levée de crédit à rembourser avec les recettes futures ;
- signer un contrat global avec les fournisseurs de ces types d'énergie et avec les fournisseurs d'équipements à un prix abordable ; achat en gros de l'énergie à un prix négocié ;
- assurer la distribution de l'énergie aux membres au prix coûtant et l'entretien du matériel ;
- élaborer réseau de distribution et de recouvrement des recettes.(à informatiser avec l'évolution des activités et cartes électroniques ou marché en ligne).

4. Projet de coopérative de production d'eau de puits (eau souterraine) et de distribution dans les quartiers :

- même procédure que pour la coopérative d'énergie.

5. Projet de remplacement des importations de poulets et riz par la production locale :

- monter un centre de recherche en riz et volailles : laboratoire et formation des agriculteurs et aviculteurs ;
- créer des coopératives agricoles spécialisées dans ces 2 productions ;
- professionnaliser les aviculteurs pour avoir des produits de qualité à des prix abordables ;
- concevoir les circuits de distribution et des ventes collectives en ligne.

6. Projet de coopérative sportive :

- recenser les membres intéressés par le projet et obtenir leur adhésion ;
- constituer une équipe de football ou dans d'autres disciplines sous forme de société coopérative ;
- évaluer le capital social et répartir en parts sociales à souscrire par les membres ;

- élire les dirigeants (lors de l'assemblée générale) et les organes statutaires ;
- constituer un petit service des techniciens spécialisés pour la formation et encadrement des athlètes et l'entretien des matériels ;
- professionnalisation des athlètes ;
- remplir les formalités administratives et des fédérations sportives.

**7. Projet école professionnelle coopérative :
professionnalisation des métiers et incubateur de microprojets :**

- avec la collaboration de l'INPP et des partenaires multilatéraux, créer un petit centre coopératif pour la professionnalisation des différents métiers : fermier, maçon, mécanicien, électricien, cantonnier, ajusteur, chauffeur, communicateur social, fleuriste, majordome, boucher, serveur hôtel et restaurant, nettoyeur ou technicien de surface, baby-sitter ou gardien d'enfants, agent de sécurité et de protocole, négociant commissionnaire ou courtier, vulgarisateur de nouvelles techniques de l'information et de télécommunications (bureautique, world, Excel...)...
- recenser les personnes qui sont intéressées par les différentes formations et les recruter comme membres de la coopérative ;
- constituer un centre professionnel coopératif ;
- élire les dirigeants (lors de l'assemblée générale), les organes statutaires et conseil pédagogique ;
- constituer une petite équipe des techniciens spécialisés pour la formation des membres et l'entretien des matériels ;
- élaborer un calendrier de formation par modules saisonniers, recenser les membres à former par module, arrêter le programme de formation, identifier les formateurs dont il faudrait louer les services, relever les matériels didactiques, en évaluer les coûts ;
- entrevoir les possibilités d'assurer les cours en ligne via Internet ;

- rechercher le financement avec les parts sociales à souscrire par les membres (souscription au capital social) et négocier l'appui de l'INPP et des partenaires multilatéraux ;
- regrouper les bénéficiaires dans des microprojets à la fin de la formation.
- Par ailleurs, il faudrait inscrire au programme l'enseignement du système coopératif à chaque année terminale des études primaire, secondaire et universitaire.

8. Projet de coopérative de catonnage manuel :

- avec la collaboration de l'Office des Routes, l'OVD, le FONER et des partenaires multilatéraux, créer une coopérative de catonnage manuel ;
- recenser les personnes qui sont intéressées par le projet et les recruter comme membres de la coopérative ;
- élire les dirigeants (lors de l'assemblée générale), les organes statutaires et conseil technique ;
- constituer une petite équipe des techniciens spécialisés pour la formation des cantonniers membres de la coopérative, étude du milieu immédiat, adaptation des matériaux et solutions techniques spécifiques ;
- élaborer un programme d'entretien des routes et de la voirie et en évaluer les coûts ;
- rechercher le financement avec les parts sociales à souscrire par les membres (souscription au capital social) et négocier l'appui de l'Office des Routes, l'OVD, le FONER et les appuis du gouvernement et de la province pour les projets inscrits dans leurs budgets respectifs.

0. Exemple d'analyse Recherche et développement en vue de la création des microprojets par les incubateurs gérés par les universités ou instituts supérieurs :

Question primordiale :

- Dans notre contrée, quel est le potentiel de croissance disponible ? (Hommes, Ressources, capitaux,...) Quelles sont les ressources qu'on peut exploiter, quelles sont les activités qui peuvent générer des revenus ?
- Comment satisfaire les besoins locaux à moindres frais ?
- Quels sont les objectifs réalistes de développement ?
- Quelles stratégies, quelles actions pour la relance économique ?
 - Approfondir le DSRP existant et adapter le Plan National Stratégique de Développement
 - Participation des populations
 - Changement du système traditionnel d'exploitation agricole (agriculture familiale indépendante et commerciale)
 - Développement de la microfinance ;
 - Projets d'informatisation....
 - Bâtir une économie basée sur la réalité des besoins exprimés par les populations et non une économie virtuelle ;
 - Etudes pour augmentation de la production économique par habitant.